



Prime de Panier repas

Par **Maxime9122**, le **29/10/2019** à **19:25**

Bonjour,

Je travail depuis mi août dans X entreprise par le biais d'une boîte d'intérim.

Je suis agenceur en mobilier bureautique pour professionnels (pause de bureaux, cloison aluminium etc...)

JE suis donc toujours en déplacement, que ce soit dans un rayon de 5km ou 150km, et ne dispose que de 30min de pause pour manger.

Hors sur mes fiches de paye je n'ai aucun panier repas.

On m'a dit qu'il fallait l'indiquer sur ma feuille d'heure, hors on ne m'avais jamais prévenu, on m'a aussi dit que j'avais le droit à cette prime seulement si je travaillais en dehors de la ville. Mais même avec ça, aucun panier

J'etais dans le BTP avant et je n'ai jamais eu aucun soucis, panier fournit directement sans problème.

Ai-je le droit à cette prime ?

Sur mon contrat intérim ceci est noté à hauteur de 8.30€ suivis de la mention "non soumis par le RH"

Je suis sous la convention collective de fournisseur en mobilier de bureau (de souvenir) et je n'ai rien trouvé par rapport à cela.

Merci d'avoir pris le temps de me lire, et de prendre le temps de me venir en aide.

Bien à vous